Envoyé en préfecture le 09/10/2024
Reçu en préfecture le 09/10/2024
Publié le 10/10/2024
ID : 069-216900290-20241004-20241003DEL19-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Métropole de Lyon
Commune de Bron

BRON
Tradition & Innovation

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 OCTOBRE 2024

Publiée sur le site Internet de la Ville : 17 octobre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 septembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BERTHET

Membres présents : 28

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donnés pouvoir : 14

Mme Valérie BOULARD pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI
M. Pascal MIRALLES-FOMINE pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
M. Raphaël SULTANA pouvoir à Mme Evelyne BRUNET
Mme Muriel ROBIC pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
M. Stéphane GENIN pouvoir à Mme Jacqueline PALLUY
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Sonia GRANDSERRE
Mme Marie BRUNET pouvoir à M. Grégory BRUNET
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Hervé THIBAUD
M. Stevens BOBI pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL
Mme Anne-Laure BADIN pouvoir à M. Rémi COURT
Monsieur Djamel BOUABDALLAH pouvoir à Monsieur Roger MAZANA
Madame Lucile MOREL pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à Madame Stéphanie VELLA

Membre absent: 1

M. Jean-Baptiste DOZOLME

Délibération n°20241003DEL19

Envoyé en préfecture le 09/10/2024
Reçu en préfecture le 09/10/2024
Publié le 10/10/2024
ID : 069-216900290-20241004-20241003DEL19-DE

MARCHES PUBLICS
Protocole d'accord transactionnel relatif à l'exécution d'un marché public conclu entre la Ville de Bron et la Société CPB

RAPPORTEURE : MME EVELYNE BRUNET
Mesdames, Messieurs,

La Ville a lancé une consultation pour des travaux d'enveloppe et d'aménagements intérieurs pour la création de locaux à destination médicale au 8 rue Louis Pergaud. La procédure de passation utilisée a été un marché à procédure adaptée ouverte conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1-1° du Code de la Commande Publique (CCP) avec une répartition des prestations en dix lots :

Lot(s)	Désignation
01	Démolition/Maçonnerie
02	Murs à ossatures bois/Isolation
03	Façade/Bardage
04	Menuiserie extérieure/Occultation/Métallerie
05	Menuiserie intérieure bois/mobilier
06	Plâtrerie/plafond suspendu/peinture
07	Chape/carrelage/faïence
08	Sol souple
09	CVC/Plomberie
10	Électricité courant fort/courant faible

Plus précisément, pour le lot numéro 4 menuiserie extérieure/Occultation/Métallerie, en plus de l'offre de base, une Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE), intitulée résidentialisation des coursives, était à chiffrer par les entreprises candidates.

L'entreprise CPB a déposé une offre et sa proposition a été retenue en ces termes pour l'offre de base (61 853 € H.T.) et la PSE (84 329 € H.T.) soit un total de 146 182 € H.T. par la Commission d'Appel d'Offres du 25 avril 2023.

Dans le cadre de l'exécution du chantier, la Ville a dû renoncer à la réalisation des travaux relatifs à la résidentialisation des coursives. De plus, en cours de chantiers des travaux supplémentaires ont été demandés par la Ville à l'entreprise CPB.

Un projet d'avenant a donc été proposé à l'entreprise pour prendre en compte des travaux supplémentaires réalisés par la société CPB pour un montant total de 2 403 € H.T. et soustraire le montant de la PSE, soit - 84 329 € H.T.

Par courrier daté du 30 avril 2024, la société CPB a contesté ce projet d'avenant, considérant que cette modification unilatérale marché lui cause un préjudice et a sollicité l'octroi d'une indemnisation par la Ville.

Par un courrier, daté du 4 juillet 2024, la Ville a proposé à la société CPB une indemnisation de 3 000 € au titre du préjudice causé par cette annulation de commande. Des échanges de courriels sont intervenus entre la Ville et la société CPB qui, par courrier daté du 11 juillet 2024 a donné son accord pour cette indemnisation.

S'agissant d'un accord amiable de règlement d'un différend, un protocole d'accord transactionnel a été rédigé à cet effet. C'est l'objet de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 09/10/2024
Reçu en préfecture le 09/10/2024
Publié le 10/10/2024
ID : 069-216900290-20241004-20241003DEL19-DE

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- ADOPTER le protocole d'accord transactionnel conclu entre la Ville de Bron et la société CPB sise 71 avenue Jean Jaurès à Oullins (69922) au titre de l'exécution du lot numéro 4 du marché n° 2023-658 concernant les travaux d'enveloppe et d'aménagements intérieurs pour la création de locaux à destination médicale au 8 rue Louis Pergaud.

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Signé par : Jérémie BRÉAUD
Date : 09/10/2024
Qualité : LE MAIRE

Jérémie BREAUD